

DOSSIER:

Pleurs des bébés

**La faute
aux vaccins ?**



LES PLEURS DES BÉBÉS: la faute aux vaccins ?

DOSSIER

Par Françoise Joët

Pour illustrer ce dossier, nous avons cherché des photos de bébés pleurant pendant une vaccination. Surprise : elles sont extrêmement rares, voire quasiment introuvables dans les banques d'images. Partout les mêmes clichés de jolies infirmières souriantes, de toubibs Pespsodent et de moutards rigolards. Or les parents d'enfants vaccinés le savent bien : dans la réalité, la réaction instinctive d'un nourrisson auquel on inocule le contenu d'une seringue est généralement faite de cris et de larmes. La rareté des illustrations objectives en dit long sur l'autocensure des photographes et l'ampleur de la désinformation sur ce sujet. Car les pleurs du bébé vacciné ne sont pas seulement un réflexe éphémère et anodin : ils se prolongent, augmentent en violence et se répètent souvent de manière anormale, jusqu'à devenir incessants. Ce dossier de Françoise Joët vous révèle que la souffrance des bébés inconsolables est très probablement la conséquence fréquente de la maltraitance vaccinale.

Un bébé n'a pas d'autre moyen pour exprimer ce qu'il veut ou ce qui lui arrive que les pleurs. Mais selon ce qu'il veut exprimer, les pleurs ne seront pas les mêmes.

Quand un bébé a faim, ce sont des pleurs d'impatience que l'on peut calmer un moment par une sucette ou un doigt dans la bouche ou des petites distractions en changeant de position, avec un joujou... Bien sûr, les pleurs peuvent s'amplifier si la tétée ou le biberon n'arrive pas. On reconnaît facilement cet appel à la nourriture.

- Quand un bébé a sommeil, il s'énerve, se frotte les yeux et pleure d'agacement, il remue dans tous les sens, essayant de trouver le sommeil. Souvent, il s'endort, finalement, d'épuisement. Les pleurs sont plus violents et s'accompagnent de gestes désordonnés.
- Quand un bébé souffre, qu'un organe lui fait mal, ce sont généralement des pleurs continus, pas forcément très forts, mais on sent que rien ne peut le consoler, ni un doudou ni un câlin. Il est plutôt abattu et pas dans son état normal.
- Quand un bébé fait un caprice, se conduisant en petit tyran pour ses parents, on reconnaît qu'il abuse car en plus des cris et des larmes un peu théâtrales, il se roule par terre et ostensiblement il fait du chantage. Toutes ces manifestations sont « normales » dans la petite enfance, et elles tendent à disparaître progressivement à mesure que l'enfant arrive à s'exprimer par le langage. Mais de toute façon, quand un bébé pleure c'est toujours parce qu'il y a quelque chose qu'il veut dire et qui le dérange. Un bébé ne pleure pas pour rien.

Une situation préoccupante

Là où cela devient pathologique et déroutant pour les parents, c'est lorsque l'enfant pousse des cris incessants et très violents, lorsque l'enfant n'arrête pas de pleurer, lorsque l'enfant pleure sans raison apparente, lorsque l'enfant ne dort plus, ne mange plus ou change de comportement. Beaucoup de mères s'aperçoivent que, souvent du jour au lendemain, leur enfant n'est plus le même, qu'il y a quelque chose qui s'est cassé dans son corps et elles ne savent plus comment s'y prendre. Elles consultent maintes fois leur pédiatre qui, la plupart du temps, délivre des médicaments et ne cherche pas les causes. Et rien ne s'améliore, au contraire. La situation aujourd'hui est tout à fait préoccupante, à tel point que les mères craquent et remplissent les cabinets des psychologues. A tel point que des associations d'aide aux mères se créent un peu partout. A tel point que des tribunaux condamnent des mères ou des pères pour infanticide les accusant d'avoir secoué trop fort leur bébé.



© L32E

Cherchons les causes

Sur la notice de plusieurs vaccins on lit, dans la rubrique des effets indésirables fréquents, voire très fréquents : « *Cris persistants, inconsolables pendant une durée d'environ 3 heures, survenant dans les 48 heures après la vaccination* » (notice du vaccin BOOSTRIX TETRA), « *Cris inconsolables et prolongés* » (notice du vaccin PENTAVAC), « *Syndrome du cri persistant* » (notice du vaccin PENTACOQ), « *Cris inhabituels* » (notice du vaccin INFANRIX). On observera que tous ces vaccins contiennent la valence coqueluche. Qu'il s'agisse du vaccin coqueluche entier ou du vaccin acellulaire, les cris constatés après cette vaccination montrent qu'il se passe quelque chose de grave chez l'enfant, une souffrance extrême, intolérable et permanente qu'il ne peut pas exprimer autrement [1]. Le vaccin contre la coqueluche a toujours été jugé comme un vaccin très réactogène. Et s'il est fait en même temps que le vaccin PREVENAR (contre les affections à pneumocoques), il est encore plus nocif, c'est d'ailleurs signalé dans la notice du vaccin PREVENAR : « *Lors de l'administration concomitante de PREVENAR et des vaccins hexavalents (diphtérie, tétanos, coqueluche acellulaire, Haemophilus B, hépatite B) une fièvre supérieure à 38° a été rapportée chez 28,3% à 48,3% des nourrissons... contre 15,6% à 23,4% dans le groupe recevant l'hexavalent seul* ». Plus on ajoute de vaccins dans la seringue, plus les valences se potentialisent et plus l'injection devient périlleuse. C'est facile à comprendre : la vaccination est une agression, dont la violence augmente en fonction des poisons accumulés dans la seringue.

Souffrance cérébrale

Comme nous l'avons déjà écrit dans le Courrier d'ALIS, n°62, p.14, auquel nous renvoyons le lecteur, il existe une relation causale certaine entre le vaccin contre la coqueluche et de graves atteintes neurologiques, notamment des encéphalopathies aiguës [2]. Nous écrivions : « *Les cris persistants traduisent l'installation d'une encéphalopathie qui endommage le cerveau de façon définitive et à des degrés divers. Cette souffrance entraîne chez les enfants des difficultés à gérer leurs émotions, à canaliser leur énergie, à poursuivre leurs apprentissages. Les troubles du sommeil s'installent, une agitation constante rend l'enfant*

insupportable et épuise les parents ». Le vaccin contre la coqueluche est la principale explication des cris inconsolables des bébés. Et ces cris traduisent une souffrance localisée dans le cerveau où la vaccination a provoqué une destruction d'importance variable selon les individus. C'est la seule explication à ce syndrome des cris persistants qui ne se produit jamais en temps normal.

Il est indispensable que les médecins et le public intègrent l'affirmation suivante : si un enfant a présenté un « cri cérébral » persistant après un vaccin, cela constitue une contre-indication formelle à toute vaccination durant le reste de sa vie.

Vacciner, c'est maltraiter

Le bébé est dès sa naissance plongé dans un univers étranger et hostile par rapport au cocon dans lequel il baignait. Pour survivre il est obligé de s'adapter. Son système glandulaire va l'y aider en émoussant sa sensibilité [3]. Il est au début dominé par la glande surrénale. Celle-ci lui confère un tonus extraordinaire, une force et une vitalité

« Quand un bébé pleure c'est toujours parce qu'il y a quelque chose qu'il veut dire et qui le dérange. Un bébé ne pleure pas pour rien. »

dont il aura besoin pour acquérir plus tard la position verticale. Le nouveau-né perçoit tous les sons de son environnement et bien sûr, il reconnaît en toutes circonstances la voix de sa mère. Il est un fait qu'aujourd'hui les mères ne bercent plus leurs enfants et ne leur chantent plus de berceuses, ces mélodies douces et enveloppantes qui agissent comme un sédatif, tandis que les sons graves et sonores, eux, blessent l'oreille des bébés et renforcent l'agressivité logée dans leur glande surrénale. Si l'enfant est environné de nuisances sonores, il deviendra coléreux et impatient. « *Chut ! Bébé dort* », respectons cette consigne. A partir de douze mois, un changement s'opère chez l'enfant : sa sensibilité lente à se développer jusqu'alors, effectue un bond en avant.

La glande thyroïde prend le relais sur la glande surrénale et va dominer jusqu'à l'âge de 7 ans. Elle

« Le vaccin contre la coqueluche est la principale explication des cris inconsolables des bébés. »

sera le moteur des émotions : l'enfant les manifestera sans retenue, la joie comme la peine, la gaieté comme la tristesse, l'excitation comme la fatigue. Il ne peut pas tricher ni maîtriser ces émotions. Comment un enfant peut-il s'adapter à un milieu, se développer et solidifier son identité, si dès les premiers mois, les vaccinations viennent tout déprogrammer ? « *Une vaccination, sans adopter la hiérarchisation des structures physiologiques, va désorganiser ce noyau défensif de l'organisme que la maturation aurait permis d'acquérir par la force du temps. Les effets pervers n'en sont pas forcément immédiats. Ils peuvent apparaître de nombreuses années plus tard : c'est comme une fêlure dans un verre de cristal qui casserait ultérieurement lors d'une malencontreuse manipulation* » [4].

Un phénomène de société

Cette fêlure dans les structures du cerveau va s'agrandir si l'enfant reçoit coup sur coup tous les vaccins prévus dans le calendrier vaccinal. C'est ainsi que l'on assiste à une dégradation de la santé des enfants vaccinés, entre 2 et 3 ans, précisément après l'administration de tous les vaccins obligatoires et recommandés, et que les parents se retrouvent face à des « *petits monstres* », absolument ingérables, dans un état d'excitation permanente, incapable de dormir une nuit



entière, capricieux et éternellement insatisfaits. Ils crient pour un oui, pour un non, des cris perçants qui veulent dire : « *Je souffre et j'en ai marre, sortez-moi de cet enfer* ». Je me garderai bien de toute interprétation psychanalytique ou autre : ce ne sont là que des constatations étayées par une abondante littérature médicale présentant les effets secondaires des vaccinations. Un récent article du Monde (20/21 mars 2011) avait pour titre : « *Mamans au bord de la crise de nerfs* ». Loin de s'interroger sur les causes, l'auteur de l'article n'envisageait que l'aspect psychologique de la relation mère-enfant. Certes, des livres sont sortis pour rendre compte de cette situation ; des associations, comme Enfance et Partage, ou la ligne d'écoute « *Allô Parents Bébé* », tentent de répondre aux mères épuisées, angoissées et désemparées qui finissent pas développer des sentiments négatifs envers leurs enfants qu'elles ne supportent plus. « *Je craquais tous les jours. Je percevais mes enfants comme des mini-tyrans, desquels il fallait se protéger* », avoue Stéphanie ALLENOU, auteur du livre *Mère épuisée*.

Le syndrome qui a bon dos

De là à accuser ces mères d'avoir secoué trop fort leur bébé, soit pour le calmer, soit parce qu'elles n'en pouvaient plus, soit pas désamour, il n'y a qu'un pas. Or, même si les tribunaux ont vite fait de mettre les parents en prison, la plupart du temps, l'accusation d'infanticide ne tient pas au regard des données scientifiques que nous avons aujourd'hui concernant les lésions osseuses et vasculaires des bébés

« De nombreux enfants sont considérés comme victimes du syndrome du bébé secoué alors qu'il s'agit d'une mort subite du nourrisson qui est en fait un dommage vaccinal non diagnostiqué. »

bébé, victime du « syndrome du bébé secoué », selon les experts, a été condamnée à 5 ans de prison dont trois avec sursis [6]. La nourrice a fait appel et nous attendons le verdict [7]. Espérons qu'elle ne moisira pas en prison, car elle crie son innocence et des études faites aux Etats-Unis pourraient apporter un éclairage sur les causes de la mort du bébé, l'innocentant définitivement. Il y eut bien d'autres cas qui n'ont pas tous fait la une des journaux, tant ce syndrome paraît inquestionnable aux yeux des experts.

Même en relevant un enfant sans lui tenir la tête, on ne le tue pas, sauf si une fragilité est déjà installée. Les bébés ballottés dans le dos de leur mère, dans de nombreux pays, seraient alors en très grand

« Il suffit de lire les notices des vaccins pour voir qu'une vaccination peut déclencher tout ce qui constitue les symptômes du bébé secoué ».

danger. « *Le bébé pleurait tout le temps et refusait les biberons* », dira la nourrice de Nantes. Son avocat tentera d'expliquer que le traumatisme a pu survenir AVANT l'arrivée de l'enfant chez la nourrice, mais il ne sera pas suivi. Il est clair que des investigations très poussées seraient nécessaires en tel cas, pour éviter des jugements expéditifs sans preuves rigoureuses. Mais il faut des coupables, et vite : si ce n'est la mère, c'est donc la nourrice. Combien de vaccins avait reçu cet enfant ? C'est là la question qu'il faudrait poser en premier lieu aux parents.

Erreurs judiciaires

Sans nier le fait que certains parents maltraitent réellement leurs



enfants, des personnes innocentes sont systématiquement accusées de meurtre dès lors qu'on diagnostique trois éléments fondamentaux : une hémorragie rétinienne ou un saignement dans le cerveau ou une inflammation au niveau de la tête. D'autres dommages sont pourtant souvent signalés aussi dans ce syndrome, comme une léthargie, une semi-conscience, des attaques cérébrales, un vomissement, une extrême irritabilité, des ecchymoses et des os brisés, des hématomes sous-duraux... Aux Etats-Unis une association sans but lucratif « The Innocence Project » s'est constituée pour venir en aide à ces personnes déclarées coupables à tort. La juriste Deborah TUERKHEIMER reconnaît que le débat sur la définition et le diagnostic du « syndrome du bébé secoué » est loin d'être clos. Elle enjoint les juges à plus de prudence dans leurs accusations, car les trois éléments qui fondent l'accusation ne sont pas suffisants pour constituer une preuve que l'enfant a été secoué [8]. Bien que cette juriste ne puisse avancer d'autres explications au syndrome du bébé secoué, le fait qu'elle demande une révision du diagnostic est un premier pas vers la vérité.

Quelles peuvent être les causes du syndrome du bébé secoué ?

- Manque de vitamines C, D, K
- Des traumatismes à la naissance
- Des maladies génétiques (ostéogenèse imparfaite ou Maladie de Lobstein)
- Des désordres sanguins comme une coagulopathie
- Des niveaux élevés de bilirubine
- Les vaccins

« *De nombreux enfants sont considérés comme victimes du syndrome du bébé secoué alors qu'il s'agit d'une mort subite du nourrisson qui est en fait un dommage vaccinal non diagnostiqué* » écrit Viera SCHEIBNER [9]. « *Le bébé crie intensément, sans s'arrêter, il n'a plus d'appétit, avale avec difficulté, il vomit, il devient irritable, ne dort plus, des convulsions peuvent survenir et ses fonctions cérébrales se détériorent* » poursuit V. SCHEIBNER.

« *Le syndrome de bébé secoué est devenu une industrie, un business lucratif pour les juges et les avocats* », déclare le Dr Edward YAZBAK qui a passé ces dix dernières années à défendre les parents accusés à tort. « *C'est le seul crime au monde qui fait de vous un coupable automatiquement. La plupart des parents accusés sont innocents* », affirme-t-il. Et il leur est très difficile de se défendre, à moins de dépenser une énergie folle et plus de 60 000 dollars pour prouver leur innocence, comme ce fut le cas d'une famille de Savannah (Géorgie, USA) [10] ! Il est donc très important que les jeunes parents soient très bien informés sur les risques que les vaccins font courir à leurs enfants pour ne pas se retrouver un jour sur le banc des accusés suite à un faux diagnostic de bébé secoué, où un juge les torturera en ces termes : « *Avouez, vous avez tué votre enfant ?* » [10].

Erreurs médicales

Une autre association s'est constituée aux Etats-Unis, « *The National Shaken Baby Coalition* ». Bien qu'elle n'évoque pas directement les vaccinations, l'association suggère qu'il y a d'autres causes au syndrome des enfants secoués. Et de fait, il y en a, il faut les chercher, entre autres, dans les traumatismes que subissent les nourrissons durant les premiers mois de leur vie. Les effets secondaires des vaccinations ou des déficiences en vitamines (l'aluminium contenu dans les vaccins provoque des carences en vitamines), ou encore des problèmes métaboliques, peuvent tout à fait provoquer des symptômes identiques à ceux que l'on observe chez des enfants secoués. Le Dr David AYOUB, pédiatre et neurochirurgien, spécialiste de ces questions, reconnaît que c'est une erreur médicale que de vacciner des bébés présentant des carences vitaminiques [10]. Il suffit de lire les notices des vaccins pour voir qu'une vaccination peut déclencher une encéphalopathie (atteinte du cerveau), une thrombocytopénie (hémorragie, saignements, ecchymoses dans le cerveau) et des épisodes d'hypotonie (faiblesse musculaire et absence de réaction), tout ce qui constitue les symptômes du bébé secoué, accidentellement ou intentionnellement. De même, une souffrance fœtale à la naissance peut aussi créer des hématomes intracrâniens.

Double tragédie

Comment alors distinguer les choses ? L'attitude du corps médical aujourd'hui est totalement rigide : lorsque des parents amènent un enfant dans le coma ou décédé et que celui-ci présente les trois symptômes primordiaux de l'enfant secoué, les parents sont automatiquement accusés de maltraitance, considérés comme des assassins, ils sont mis entre les mains de la justice et ils peuvent finir en prison et leurs autres enfants leur sont enlevés. Aucune autre investigation n'est faite, l'affaire est entendue, point. Les médecins ne peuvent pas admettre ni imaginer qu'il puisse y avoir d'autres causes à la mort des nourrissons que le fait de les secouer. Le nombre des bébés « soi-disant secoués » ne fait qu'augmenter, va-t-on continuer à se contenter d'une seule explication ? L'impunité du corps médical qui déclare, sans investigations approfondies, qu'un enfant a été secoué, est intolérable pour des parents innocents qui vivent ainsi une double tragédie [11].

Conclusion

L'état de santé de nos enfants n'a jamais été aussi déplorable. On en connaît les causes, si on veut bien les chercher. Les drames qu'évoquent les vaccinations devraient être dénoncés avec virulence : que de parents seraient libérés de la culpabilité qu'une société mortifère leur met sur le dos ! Est-on en train de transformer l'être humain en « bête fauve » à force de détraquer son système immunitaire ? Pourquoi les enfants deviendraient-ils subitement, et en grand nombre, des enfants « insupportables » ? Veut-on voir notre société se désorganiser et basculer dans la violence physique et mentale, pour ne plus être qu'un maelström d'invalides, ainsi que l'évoque avec pertinence Harris COULTER [12] ? Va-t-on longtemps se fermer les yeux sur les origines du mal en trouvant des faux-fuyants : le stress de la vie moderne, le travail des femmes, les pères absents et non impliqués dans l'éducation, l'idéal de la maternité et de la femme parfaite... ? Oui, bien sûr, tous ces facteurs jouent un rôle, mais le plus déterminant c'est l'agression vaccinale qui détériore en profondeur l'organisme de ces enfants en souffrance permanente. Le Dr Françoise BERTHOUD démontre dans son livre « *La santé des enfants non vaccinés* » (Editions Jouvence) que l'on peut vouloir une autre société saine, dynamique et harmonieuse avec des enfants bien portants. ■

[1] – La firme Pasteur-Mérieux, dans les années 90, avait fait parvenir aux praticiens une note intitulée : « Définition du syndrome des cris persistants » avec ces précisions : « Le syndrome du cri persistant du nourrisson a été décrit par Cockburn en 1958. C'est une entité bien précise sur le plan clinique mais dont l'étiopathogénie n'est pas connue à l'heure actuelle. Symptomatologie : cris et pleurs inconsolables, inhabituels aux dires de la mère, survenant chez les nourrissons âgés de 3 à 6 mois, dans les 4 à 10 heures suivant une première injection de vaccin triple ou quadruple. Ces cris durent de 1 à 3 heures et cèdent spontanément. Principalement décrit après les premières et deuxième injections de primovaccination, cet effet peut néanmoins survenir plus tard et impose l'arrêt de la vaccination anticoquelucheuse ».

[2] – Dr MILLER, « Vaccination anticoquelucheuse et graves atteintes neurologiques chez les enfants », *Science Technique Technologie*, n°23, 1993, p.4 et *British Medical Journal*, Vol. 285, 1981, p. 527-31

[3] – Cf le livre du Dr Jean GAUTIER « L'enfant ce glandulaire inconnu », édité par l'auteur (1961) et diffusé par La Vie Claire en 1981 (Ed Cevic)

[4] – Dr Michel ROY, in « L'enfant Autrement », 1996, Ed du Graal

[5] – Cf *Courrier d'ALIS* n°30, p. 25 « L'affaire Yurko » et n°69, p.54 « Affaire de la Sarthe »

[6] – *Ouest-France*, 10 novembre 2010

[7] – *Ouest-France*, 17 novembre 2011

[8] – *New York Times*, 6 février 2011

[9] – www.shirleys-wellness-cafe.com/vaccines.htm

[10] – Voir l'interview du Dr YAZBAK par le Dr Joseph MERCOLA au sujet des parents qui furent accusés d'avoir secoué leurs deux jumeaux dont l'un est décédé juste après avoir reçu le vaccin hépatite B : <http://articles.mercola.com/sites/articles/archive/2011/03/26/dryazbak-on-the-shaken-baby-case.aspx>

[11] – On pourra lire avec grand intérêt le livre du Dr Harold BUTTRAM, collègue du Dr YAZBAK aux Etats-Unis : « *Shaken baby syndrome or vaccine induced encephalitis – Are parents being falsely accused ?* » -2010 - (rédigé en collaboration avec Christina ENGLAND, journaliste d'investigation)

[12] – Harris L. COULTER « *Vaccination social violence and criminality – The medical assault on the american brain* », North Atlantic books, 1990

Enseignante à la retraite, **Françoise JOËT** a été présidente pendant 15 ans de l'Association Liberté Information Santé (ALIS), dont elle est désormais présidente d'honneur. Rédactrice en chef de la revue « *Le Courrier d'ALIS* » (revue trimestrielle d'information sur les vaccinations), elle est aussi l'auteur du livre : « *Tétanos, le mirage de la vaccination* » et co-auteur avec Claude BERNARD du livre : « *Hépatites, les vaccinations catastrophe* » (publiés par ALIS) et co-auteur avec Sylvie SIMON du livre : « *Vaccinations, l'overdose* » (Ed. F. Belfond). Membre du groupe européen EFVV (European Forum for Vaccine Vigilance). Elle donne des conférences et a participé à de nombreux congrès. Association Liberté Information Santé (ALIS), 19 rue de l'Argentière, 63200 RIOM
Tél/fax 04 73 63 02 21 / www.alis-france.com / siege@alis-france.com

